

🔊 Écouter



ENFANCE ET FAMILLE

## L'accueil des enfants chez l'assistant(e) maternel(le)

Des recommandations pour les lieux d'accueil des moins de 3 ans.

Publié le 06 octobre 2020

Lutter contre le virus sans mettre entre parenthèses l'éducation des enfants, la vie sociale et économique implique un engagement fort des parents et des professionnels. En réagissant dès les premiers signes de la COVID-19 et en appliquant les consignes, chacun doit individuellement contribuer à la réussite collective de la stratégie d'isolement et de dépistage précoce.

Dans ces conditions, les modes d'accueil du jeune enfant – assistants maternels, établissements et gardes d'enfants à domicile – peuvent pleinement jouer leur rôle clé auprès des enfants et des parents.

Plusieurs changements sont intervenus concernant les modes d'accueil du jeune enfant à compter du 17 septembre. Pour vous accompagner, nous vous invitons à consulter les recommandations suivantes :

- > [Guide COVID-19 - Modes d'accueil du jeune enfant](#)
- > [Recommandations aux parents dans les lieux d'accueil des moins de 3 ans](#)


En cas de besoin, l'ensemble des professionnels de la PMI restent à votre disposition :

- > par mail : [dgas-pmi-polema@departement86.fr](mailto:dgas-pmi-polema@departement86.fr)
- > par téléphone : 05 16 01 02 00



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00